

**PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DÉFINITION DE MUSÉE
PRÉSENTÉE PAR ICOM-CANADA**

1. PROPOSITION :

CONSIDÉRANT QUE la Conférence générale de l'ICOM de 2019 à Kyoto prévoit de réviser la définition de musée établie en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la pratique et la pensée muséales ont considérablement évolué au cours des douze dernières années;

CONSIDÉRANT QU'ICOM-Canada représente un groupe dédié de muséologues et de professionnels canadiens passionnés par les musées et soucieux du réseautage international;

IL EST PROPOSÉ par les membres d'ICOM-Canada, réunis en assemblée générale annuelle le 16 avril 2019, de :

RÉAFFIRMER l'importance de conserver les éléments suivants de la définition actuelle :

- Le musée comme institution permanente sans but lucratif;
- Le caractère matériel et immatériel du patrimoine;
- La référence aux fonctions essentielles relatives à l'acquisition, à la conservation, à la documentation, à la recherche, à l'éducation et à l'exposition;

Et aussi de :

METTRE DE L'AVANT les préoccupations émergentes, les priorités et les orientations suivantes :

- Les liens étroits unissant les patrimoines naturel et culturel sur les plans de leur conservation et de leur mise en valeur;
- La nécessité de renouveler les relations avec les peuples autochtones, sur les bases du respect mutuel et de la réciprocité;
- L'obligation d'accroître la diversité au sein du personnel du musée;
- L'importance à accorder à la diplomatie culturelle comme rôle du musée;
- Le réexamen des fonctions essentielles du musée en lien avec les nouvelles technologies numériques et leur capacité de promouvoir la justice sociale et la justice climatique.

D'après les statuts de l'ICOM adoptés en 2007, la définition du musée se lit comme suit :

« Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. ».

2. NOTES EXPLICATIVES :

L'ICOM souhaite que les propositions de définition contiennent ou tiennent compte des paramètres suivants : [sur le site Web de l'ICOM]

Proposition d'une nouvelle définition de musée – ICOM Canada

- La définition du musée doit énoncer clairement les objectifs du musée et les valeurs sur lesquelles il se base pour aborder les sujets et assumer ses responsabilités en matière de **développement durable et dans les domaines éthique, politique, social et culturel** au XXI^e siècle.
- Elle doit conserver – même si la terminologie peut varier – **le caractère d'unité propre à l'ensemble des musées** pour ce qui concerne leurs fonctions de collection, de préservation, de documentation, de recherche, d'exposition et d'autres moyens de faire connaître les collections ou les autres éléments du patrimoine culturel.
- Elle doit reconnaître l'urgence de la **crise écologique** et la nécessiter d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions durables.
- Elle doit reconnaître et prendre en compte avec la plus grande attention la présence ou les répercussions des **profondes inégalités sociétales** et des asymétries de pouvoir et de richesse dans le monde, mais aussi à l'échelle nationale, régionale et locale.
- Elle doit reconnaître et traiter avec respect et considération les **différentes visions**, conditions et traditions qui régissent les musées dans le monde.
- Elle doit exprimer l'unité du **rôle d'expert des musées** en matière de collaboration, d'engagement, de responsabilité et d'autorité envers leurs communautés.
- Elle doit exprimer l'engagement des musées à être **des lieux de rencontre porteurs de sens**, ainsi que des plateformes d'apprentissage et d'échange ouvertes et diversifiées.
- Elle doit exprimer **la responsabilité et la transparence** en vertu desquelles l'on attend des musées qu'ils acquièrent et utilisent leurs ressources matérielles, financières, sociales et intellectuelles.

Commentaire d'ICOM-Canada :

Le musée est devenu un espace public pour la réflexion, l'échange et la discussion sur les enjeux liés à l'autorité, à la représentation des connaissances, à l'identité, à la justice sociale et à la justice climatique. La nouvelle définition doit souligner ces nouveaux rôles.

L'égalité, l'inclusion, l'accès et la protection de l'environnement doivent orienter toutes les actions du musée. Le musée contribue à la démocratisation culturelle et à l'action en s'engageant de façon significative auprès des diverses communautés culturelles et ethniques et en éliminant les barrières sociales. En reconnaissant la multiplicité des points de vue et des voix et en leur faisant place, en mettant en valeur les expressions marginalisées, en transformant les récits officiels et en soutenant le pluralisme, le musée peut jouer un rôle crucial dans la réconciliation et la résolution des conflits sociaux.

Depuis longtemps, les musées sont actifs sur la scène internationale, mais au cours des dernières années, la portée de leur travail s'est élargie et approfondie. La diplomatie ne relève plus du domaine exclusif des États et des nations. Le nombre d'acteurs diplomatiques a considérablement augmenté, et les musées font partie de ce réseau en expansion. Le travail muséal, de la programmation publique jusqu'au développement des expositions et au rapatriement, joue le rôle d'une tribune importante pour le dialogue, l'échange et la collaboration, ce qui se traduit par une plus grande compréhension mutuelle et la création de

ponts, souvent même en situation de crise ou de refroidissement de relations politiques entre deux États.

Par ailleurs, les groupes autochtones, partout dans le monde, luttent pour l'autodétermination. Les musées sont bien placés pour faciliter l'autoreprésentation autochtone et soutenir une collaboration réelle entre les communautés autochtones et non autochtones. En établissant des relations plus responsables, dans lesquelles les communautés autochtones sont des intervenants de premier plan, les musées peuvent réévaluer le contenu, les procédures et les présentations muséales pour s'assurer que les points de vue des Autochtones sont mis de l'avant et qu'on leur accorde une même valeur qu'à la pensée dominante. L'émergence de la muséologie autochtone oblige les musées à revisiter la pratique muséologique occidentale et à commencer d'élaborer des approches qui répondent aux besoins et aux priorités des communautés autochtones et qui tiennent compte des visions du monde et des valeurs culturelles des peuples autochtones.

En plus de reconnaître les relations des Autochtones avec les musées et une muséologie autochtone émergente, les musées canadiens adoptent de plus en plus la protection du climat comme valeur fondamentale et comme l'une de leurs contributions à la muséologie internationale.

3. VERS UNE DÉFINITION REMANIÉE :

En s'appuyant sur les commentaires qui précèdent, ICOM-Canada propose de remanier la définition de 2007 de la manière suivante :

« Un musée est une institution permanente, **dynamique et responsable**, sans but lucratif, au service **d'une planète vivante**. Il est un endroit public, **ouvert à tous, qui favorise la coopération et les échanges interculturels et qui permet de bien comprendre l'interdépendance entre les personnes et leur environnement**.

Le musée acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins de **recherche**, d'éducation, de délectation et **de promotion de la justice sociale et de la justice climatique**. »

AUX MEMBRES DE L'ICOM : Veuillez nous faire parvenir vos commentaires d'ici le 25 avril 2019. Nous soumettrons ce document (moins la section 2) à l'ICOM le 1^{er} mai 2019. Nous vous invitons également, vous et votre organisation, à soumettre votre définition.

<https://icom.museum/fr/news/la-definition-du-musee-colonne-vertbrale-de-licom/>

Veuillez transmettre vos commentaires à Viviane Gosselin: vgosselin@museumofvancouver.ca